

**AVIS PUBLIC**  
**Entrée en vigueur de règlements**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Beauharnois tenue le 5 juin 2018, les règlements suivants ont été adoptés :

- **Règlement numéro 2018-06 décrétant un taux de taxation des travaux d'entretien du cours d'eau Vinet et sa branche 2**
- **Règlement numéro 2018-07 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal**
- **Règlement numéro 2018-08 modifiant le Règlement 2016-10 relatif au contrôle et à la garde des animaux afin d'ajouter des frais de licence (médaille), d'hébergement en fourrière, de capture ou d'abandon d'un animal et des frais de capture de petits animaux sauvages**

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Beauharnois, ce 6 juin 2018.**

**Manon Fortier, greffière**